

J'exhorte le gouvernement à modifier immédiatement les dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à permettre aux personnes âgées de 71 ans et plus de continuer à gérer leurs régimes enregistrés d'épargne-retraite comme elles l'entendent, d'en investir les fonds où elles le veulent, d'en retirer l'argent selon leurs besoins, bref, d'avoir la même liberté que nous tous à cet égard.

* * *

LE LOGEMENT

LE PAREL

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, la disparition probable du PAREL inquiète vivement les administrations municipales au Canada. Le maire Dick Spencer de Prince-Albert a écrit:

Non seulement le PAREL a été très avantageux pour les propriétaires de maisons qui ont été rénovées, mais il a eu un impact appréciable sur les petites entreprises du bâtiment. Le programme a permis à de nombreux petits salariés, aux personnes âgées et aux familles de travailleurs de maintenir leur maison en bon état et d'y demeurer. Après avoir fait enquête dans notre municipalité, nous constatons qu'une aide de ce genre est toujours nécessaire et craignons qu'elle ne soit éliminée ou réduite davantage. Notre allocation a baissé d'un montant maximal de plus de un million en 1977 à \$280,000 en 1984 et à \$170,000 en 1985.

Et le maire Spencer ajoute:

L'habitation est un des secteurs vitaux de notre économie et touche donc directement les Canadiens. Nous croyons qu'un logement convenable constitue un droit fondamental et ce programme a permis d'atteindre cet objectif grâce à l'intervention directe du gouvernement central en faveur des propriétaires de maison.

Nous demandons donc au gouvernement d'accroître le budget du PAREL pour qu'il retrouve les niveaux antérieurs. Les avantages socio-économiques du programme l'emportent de beaucoup sur son coût.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES FINANCES

LE PROJET DE CRÉER DES OBLIGATIONS INDEXÉES

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances qui a déclaré ce matin à Radio-Canada qu'il pourrait envisager la création d'obligations indexées pour les investisseurs. Je me demande s'il pourrait expliquer à la Chambre et aux Canadiens en vertu de quelle logique il songe à accorder aux investisseurs une protection contre l'inflation tout en refusant la pleine indexation de leur revenu aux personnes qui vivent de la pension de sécurité de la vieillesse.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, le député pourrait peut-être discuter de la question avec son chef. En août dernier, le chef de l'opposition a en effet déclaré que c'était une bonne façon d'économiser de l'argent sur les frais d'intérêt. Je rappelle au député que nous payons actuellement un taux d'intérêt de 10 à 11 p. 100 sur les obligations normales. Certaines personnes estiment que nous pourrions émettre des obligations indexées portant un taux d'intérêt de 7 à 8 p. 100. Nous étudions cette possibilité et nous adopterons peut-être cette solution si nous constatons qu'elle nous permettrait d'économiser de l'argent.

Questions orales

LES PENSIONS

L'EXAMEN DES RÉPERCUSSIONS DU BUDGET

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, je trouve intéressant que le ministre soit allé chercher cette nouvelle idée dans le programme libéral. Toutefois, dans ce qu'avait proposé le chef de l'opposition quand il était premier ministre, il n'était pas question de désindexer en même temps les revenus des Canadiens qui vivent de la pension de sécurité de la vieillesse.

Je suis sûr que le ministre des Finances me reprendra si je ne le paraphrase pas correctement, mais je crois que le premier ministre a déclaré hier qu'il suivait l'évolution de la situation et que, à mesure que des ressources deviendraient disponibles, il examinerait ces ressources et rétablirait la pleine indexation si c'était possible. Le critère ne serait donc plus les difficultés éprouvées par les personnes dans le besoin, mais les ressources. Le ministre des Finances pourrait-il nous dire, même si ce n'est pas arbitraire, quel pourcentage de croissance supérieur à ce qui est prévu dans le budget serait nécessaire, à son avis, pour rétablir la pleine indexation de la pension de sécurité de la vieillesse.

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Dans le budget, monsieur le Président, il est dit deux fois qu'on surveillerait non seulement l'évolution de l'économie et les résultats financiers du gouvernement du Canada, mais aussi les répercussions sur les personnes âgées. On y dit que le gouvernement en profitera pour améliorer ces programmes si ses ressources le lui permettent. C'est une chose que nous devons analyser soigneusement avant de prendre une décision.

LA POSITION DU MINISTRE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pourrait peut-être nous expliciter cette réponse. Nous savons qu'il souhaite rétablir l'indexation intégrale le plus tôt possible. Compte tenu des déclarations qu'il a faites à la Chambre, peut-il nous dire à quel niveau devrait se situer la croissance prévue pour qu'il se décide à réclamer au ministre des Finances et au premier ministre le rétablissement de la pleine indexation? Il est important que les personnes âgées sachent qu'il ne s'agit pas d'un chiffre arbitraire et que le gouvernement a établi des objectifs auxquels il se conformera.

● (1420)

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis heureux que le député reconnaisse que notre économie a maintenant la possibilité de se développer et que la politique du gouvernement permettra de maintenir un certain niveau de croissance et de l'augmenter. Je suis content qu'il le reconnaisse. Ce que je peux lui dire, c'est que nous surveillons la situation, comme le premier ministre l'a déclaré hier. Le gouvernement suivra l'évolution de la situation et prendra une décision en fonction des résultats confirmés par les statistiques, à mesure qu'elles seront disponibles.